REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE MIREBEAU SUR BEZE

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Mirebeau sur Bèze

L'an deux mille vingt-deux, le **vendredi 26 août à vingt heures,** le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de **Monsieur Laurent THOMAS**

DEL 06-2022-26-08	**Afforestation pédagogique biodiverse communale en association avec «Forestiers du Monde » et les écoles de Mirebeau sur Bèze** *Nomenclature 8.4 – aménagement du territoire*

Date de la convocation	**22 août 2022**	Nombre de votants	**17**
Date d'affichage de la convocation	**22 août 2022**	Nombre de voix « pour »	**17**
Nombre de Conseillers en exercice	**19**	Nombre de voix « contre »	**0**
Nombre de Conseillers présents à la séance	**14**	Abstentions	**0**
Nombre de procurations	**3**	Ne prennent pas part au vote	**0**

CERTIFIE EXECUTOIRE	*Date de publication* **31 août 2022**	Envoyé en préfecture le 31/08/2022 Reçu en préfecture le 31/08/2022 Affiché le 31/08/2022 ID : 021-212104160-20220826-06_22_26_08AFFO-DE
Secrétaires de séance	Mme Séverine PRUDHOMME – M. Bastien TRIVIER-PERSONNE	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de l'association « Forestiers du Monde » ;

Considérant qu'une telle démarche expérimentale vise à répondre à l'ensemble des enjeux forestiers contemporains de préservation de la biodiversité locale, de lutte contre l'accroissement d'origine anthropique de l'effet de serre, de protection des ressources en eau, des sols et du paysage, de production de bois, d'accueil du public et particulièrement d'éducation à l'environnement des jeunes publics ;

Considérant que les objectifs assignés à cette expérimentation sont tous de même importance et ce en vue de satisfaire conjointement l'ensemble des attentes de la Société Civile ;
Considérant que la parcelle communale ZV 5 sera affectée à ce projet d'afforestation pédagogique biodiverse lequel peut se dérouler sur plusieurs années afin d'associer chaque année de nouveaux écoliers ;
Considérant que l'association « Forestiers du Monde® », riche des expériences menées sur des communes de Bourgogne notamment, apporte aux écoliers son appui technico-pédagogique bénévole et qu'elle est reconnue en qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public (agrément 2021-2025) ;
Considérant que pour ce projet, Forestiers du Monde® met gratuitement à disposition des écoliers et de leurs enseignantes les expositions intitulées *« L'effet de serre et la contribution des forêts à sa limitation »* ainsi que *« Ensemble, produisons de la biodiversité »*

Considérant qu'elle remet également gratuitement à chaque écolier impliqué le guide pédagogique « *Bâtir la forêt. Ensemble, développons la biodiversité et luttons contre l'effet de serre* » ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1er : ACCEPTE la démarche d'afforestation pédagogique biodiverse telle que présentée en collaboration avec l'association « Forestiers du Monde » et les écoles de Mirebeau sur Bèze.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Laurent THOMAS